

# Avis public

**Municipalité de Tadoussac**

**Aux Contribuables de la susdite municipalité**

## **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la  
soussignée, directrice générale de la susdite  
municipalité, QUE :**

Le Conseil de la Municipalité de Tadoussac adoptera, le 12<sup>ième</sup> jour de juin 2017 à 19 heures, le règlement 363-1 modifiant l'article 12 du règlement 363 « paiement par compensation ».

Les mesures établies par le projet de règlement s'appliqueront dès son adoption.

**DONNÉ À TADOUSSAC CE 11 MAI 2017**



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, résidant à Saint-Siméon certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13h00 et 16h00 heures, le 11<sup>ième</sup> jour de mai 2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11<sup>ième</sup> jour de mai 2017.



Marie-Claude Guérin, Directrice générale

